

En 2023, l'indicateur conjoncturel de fécondité atteint son plus bas niveau depuis 50 ans en Normandie

Insee Analyses Normandie • n° 131 • Novembre 2024

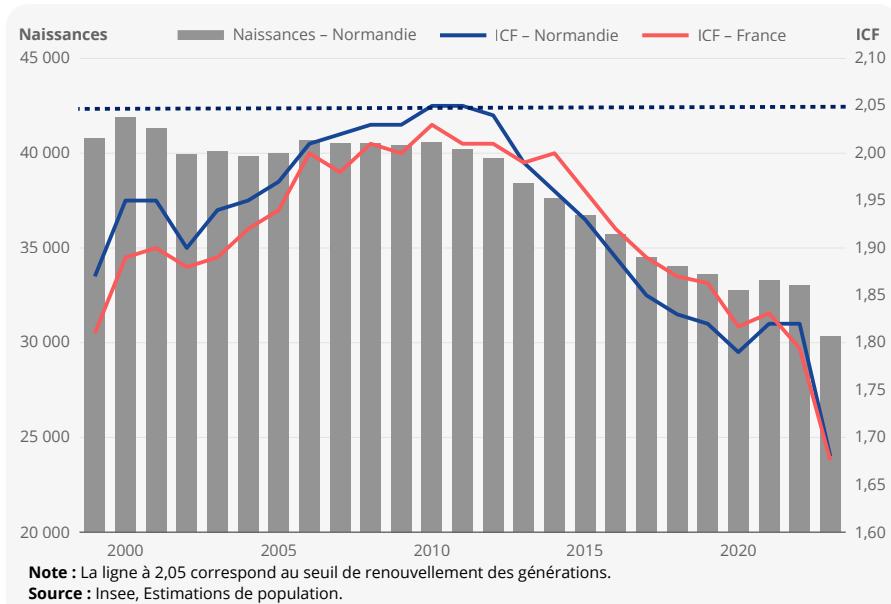


En 2023, le nombre de naissances a atteint un niveau historiquement bas, en Normandie comme au niveau national. L'indicateur conjoncturel de fécondité a chuté en Normandie, passant de 1,82 enfant par femme en 2022 à 1,68 en 2023. Cette baisse, entamée en 2012, s'accentue en 2023 principalement sous l'effet du recul du taux de fécondité des femmes de 30 à 39 ans. Le recul concerne tous les départements normands, avec une ampleur variable selon la nature du territoire. L'indice moyen de fécondité apparaît plus bas dans les territoires urbains de la région, notamment dans les bassins de vie de Rouen et de Caen. En lien avec un âge à la maternité de plus en plus élevé, particulièrement lorsqu'il s'agit de la première maternité, le nombre de familles nombreuses diminue nettement. Cette baisse de la fécondité se poursuit alors que dans le même temps les capacités d'accueil pour les jeunes enfants se sont développées, surtout au sein des établissements agréés comme les crèches ou les haltes-garderies.

Forte chute de l'indicateur conjoncturel de fécondité en Normandie en 2023

En 2023, le nombre de naissances a fortement reculé en Normandie (-8 % par rapport à 2022), comme au niveau national (-7 %). Avec 30 300 naissances enregistrées, la région atteint un niveau historiquement bas depuis au moins 50 ans. Le recul des naissances peut s'expliquer par deux facteurs : une diminution du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants et une baisse de leur **taux de fécondité** (défini pour un âge donné ou une tranche d'âge). Par rapport à 2022, la population féminine en âge de procréer, de 15 à 49 ans, est restée relativement stable (-0,5 %). En 2023, le recul des naissances est donc essentiellement dû à une baisse de leur taux de fécondité. L'**indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)**, indicateur synthétique des taux de fécondité qui couvre l'ensemble des tranches d'âge, a ainsi chuté entre 2022 et 2023, passant de 1,82 à 1,68 enfant par femme en Normandie ► **figure 1**. Cette baisse est d'ampleur comparable à celle observée pour la France entière (de 1,79 à 1,68 enfant par femme). Toutes les régions sont touchées de façon similaire. En 2023, la Normandie se situe au 9^e rang des régions françaises pour son ICF, loin derrière Mayotte et la Guyane (respectivement 4,49 et 3,32).

► 1. Évolution des naissances et de l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) entre 1999 et 2023



La baisse du taux de fécondité touche toutes les classes d'âge en 2023

La forte baisse de l'ICF en 2023 résulte d'une généralisation du recul du taux de fécondité dans toutes les tranches d'âge ► **figure 2**. Depuis 2009, le nombre de femmes de 20 à 29 ans s'est réduit de 12 % et leur **taux**

de fécondité a fortement reculé (-30 % entre 2009 et 2023). La contribution des femmes de cette tranche d'âge au nombre total de naissances a ainsi baissé de près de 10 points depuis 1999 (passant de 54 % à 45 %). Le taux de fécondité des femmes les plus jeunes (âgées de 15 à 19 ans) a chuté de moitié entre 1999 et 2023 (-54 %).

Celles-ci représentent désormais moins de 2 % des naissances de la région.

Le taux de fécondité des femmes de 30 à 39 ans, pourtant relativement stable depuis 2010, a nettement reculé en 2023 (-7 %). Celui des femmes de 40 à 49 ans, qui progressait de façon continue depuis 2004, connaît un recul d'ampleur similaire. La contribution de cette tranche d'âge au total des naissances est toutefois faible (4 % des naissances). En 2023, la baisse du taux de fécondité, qui était observée depuis de nombreuses années chez les femmes de moins de 30 ans, s'étend donc aux tranches d'âge plus élevées. Cette diminution explique en grande partie la chute de l'indicateur conjoncturel de fécondité.

Un recul plus marqué de l'indicateur conjoncturel de fécondité en Seine-Maritime et dans la Manche

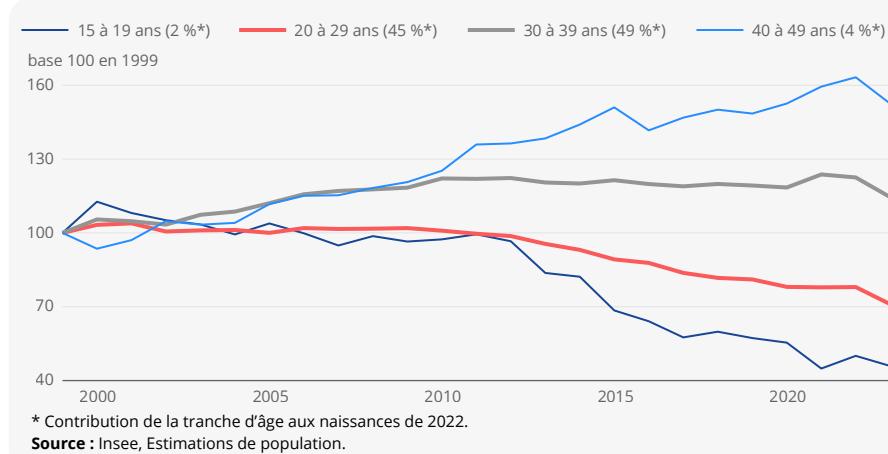
En Normandie, l'indicateur conjoncturel de fécondité recule dans tous les départements. En Seine-Maritime et dans la Manche, les taux de fécondité ont fortement reculé en 2023 dans toutes les tranches d'âge (entre -8 % et -10 %). Dans ces deux départements, l'indicateur conjoncturel de fécondité chute en 2023 : de 1,84 en 2022, il descend à 1,66 en Seine-Maritime et à 1,69 dans la Manche, des niveaux très proches de ceux de la France et de la région.

Dans le Calvados, les taux de fécondité ont moins baissé en 2023 quelle que soit la classe d'âge (-4 %) que dans les autres départements de la région. Ce département se situait déjà parmi ceux ayant un indicateur conjoncturel de fécondité bas au niveau national (1,62 enfant par femme en 2022 et 1,55 en 2023). Dans l'Orne, les taux de fécondité sont restés quasiment stables dans toutes les tranches d'âge, exceptée celle des 20-29 ans, en légère baisse (-4 %). L'Orne reste ainsi parmi les départements français dont l'indicateur conjoncturel de fécondité est élevé (au 10^e rang avec 1,89 enfant par femme en 2023 ► figure 3). C'est aussi le cas de l'Eure (1,83 enfant par femme, 15^e rang), malgré une baisse marquée des taux de fécondité dans toutes les classes d'âge (de -7 % à -12 %).

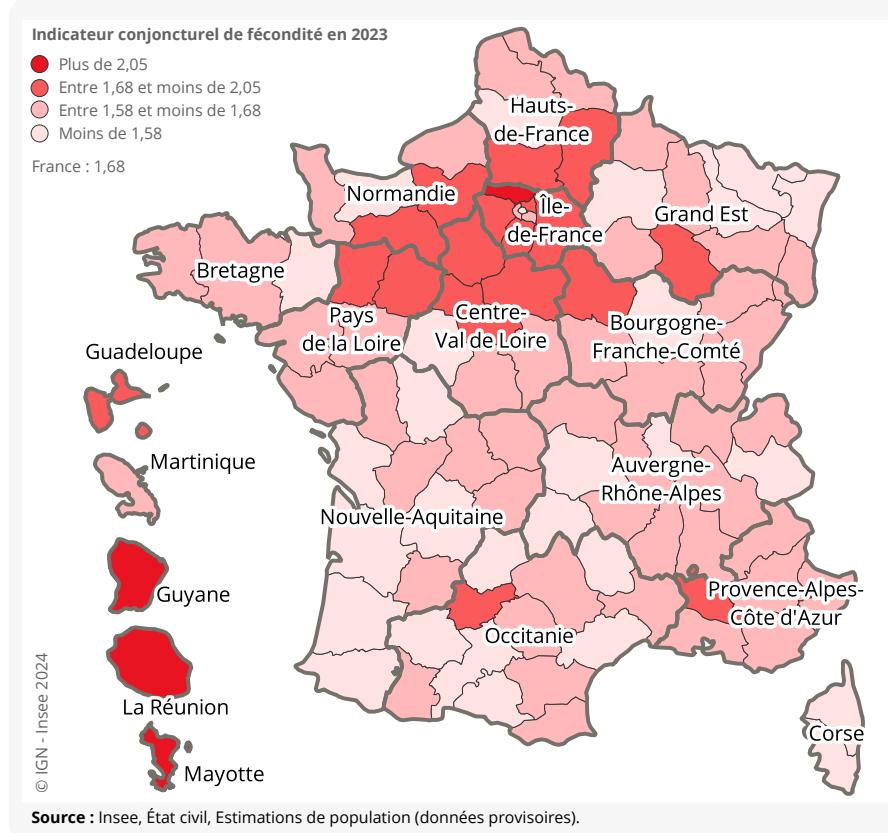
Une baisse du taux de fécondité quasi continue depuis 2012

En près de 50 ans, le **seul permettant le renouvellement des générations** (2,05 enfants par femme) n'a été atteint qu'en 2010 et 2011 en Normandie, sans jamais être dépassé. Au cours de la période 1999-2023, l'indice conjoncturel de fécondité a progressé jusqu'à ce seuil avant d'entamer, à partir de 2012, une décrue quasi continue ► figure 1.

► 2. Évolution du taux de fécondité selon la tranche d'âge de la mère en Normandie entre 1999 et 2023



► 3. Indicateur conjoncturel de fécondité en 2023 : comparaisons départementales



Jusqu'en 2012, la hausse de l'ICF est essentiellement due à la forte progression du taux de fécondité des femmes de 30 ans ou plus. Entre 1999 et 2012, il augmente de plus de 20 % pour les femmes de 30-39 ans et de près de 40 % pour les femmes de 40 ans ou plus. À compter de 2012, le taux de fécondité des femmes entre 30 et 39 ans cesse de progresser, contrairement à celui des plus de 40 ans qui ne représentent toutefois qu'un faible nombre de naissances (4 % du total des naissances). Parallèlement, le taux de fécondité des femmes de moins de 30 ans reste stable jusqu'en 2012, celui des femmes de 20-29 ans commençant à décroître régulièrement dès 2010. Entre

2010 et 2023, il diminue de 30 %. Le recul est encore plus marqué pour les femmes de moins de 20 ans pour lesquelles le taux de fécondité est réduit de moitié sur la même période. Ainsi, en 2013, l'ICF normand devient inférieur au niveau national alors qu'il lui était supérieur depuis un demi-siècle.

Sur la période 1999-2023, tous les départements normands suivent globalement les tendances de la région, avec une baisse de l'indicateur conjoncturel de fécondité parfois plus précoce (dès 2010 dans le Calvados) ou plus tardive (en 2013 dans l'Eure et la Manche). Par rapport à 1999, c'est dans le Calvados et la Manche

qu'il a le plus reculé. La baisse est également forte en Seine-Maritime qui concentre 40 % des femmes en âge de procréer de la région. Ce nombre de femmes en âge de procréer est, lui aussi, en baisse dans tous les départements normands : de -10 % dans l'Eure à -28 % dans l'Orne.

Le taux de fécondité reste plus élevé dans l'espace rural

À un niveau plus local, le taux de fécondité, mesuré par le biais d'un **indice moyen de fécondité** sur la période 2018-2022, varie selon la nature du territoire de résidence des mères et diminue fortement avec le degré d'urbanisation. Selon la **grille communale de densité**, le taux de fécondité varie entre 1,93 enfant par femme et 2,09 selon le niveau de densité dans l'espace rural. Cet espace rural concentre 46 % des femmes normandes en âge de procréer et 48 % des naissances. Le taux de fécondité est également supérieur à la moyenne dans les ceintures urbaines (1,93) mais plus faible dans le reste de l'espace urbain (1,84 dans les centres urbains intermédiaires et 1,67 dans les grands centres urbains). Dans les grands centres urbains, où vivent plus de 27 %

des femmes normandes de 15 à 49 ans, le faible taux de fécondité peut s'expliquer, en partie, par les contraintes économiques. Le coût des logements, à taille équivalente, est plus important pour les habitants de grandes agglomérations. Le taux de fécondité est par ailleurs assez bas dans les petites villes (1,74 enfant par femme).

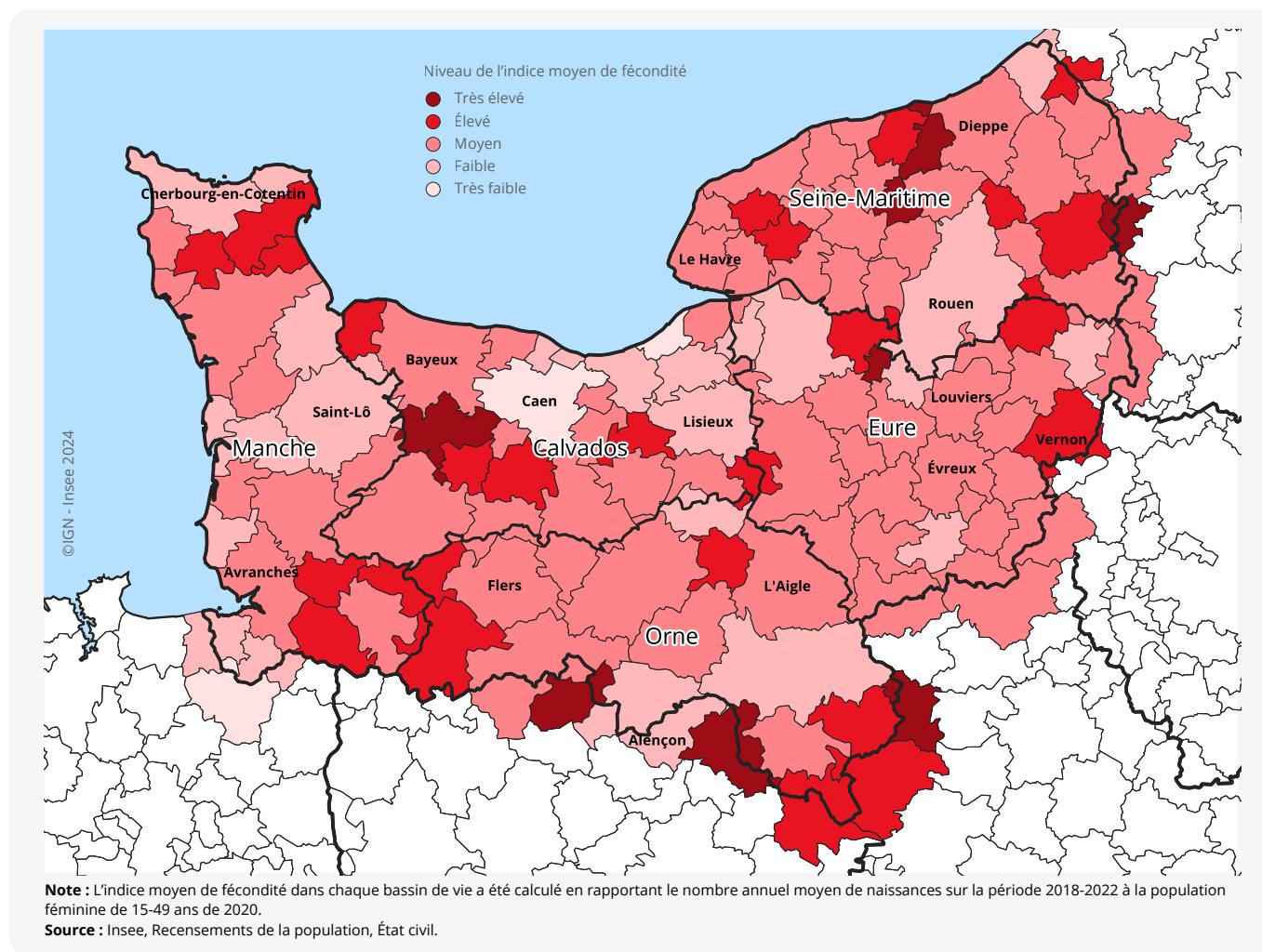
Dans la très grande majorité des bassins de vie de la Seine-Maritime, le taux de fécondité se situe dans la moyenne régionale ou au-dessus ► **figure 4**. Ce taux est toutefois plus faible dans le bassin de vie de Rouen (1,83 enfant par femme) qui concentre à lui seul presque la moitié des femmes en âge de procréer du département. Dans le Calvados, le taux de fécondité est faible dans plusieurs bassins de vie, comme celui de Lisieux (1,81), voire très faible dans celui de Caen (1,58) qui rassemble la moitié des femmes de 15-49 ans du département. Dans l'Eure, il est élevé dans le bassin de Vernon (2,15), à l'est du département, dans la moyenne pour la grande majorité des bassins de vie, et faible dans d'autres bassins de vie comme celui de Pont-Audemer (1,80). Dans la Manche, il est plus bas dans les bassins de vie de Coutances, Granville et Cherbourg-en-Cotentin, mais reste élevé dans plusieurs

territoires situés à la périphérie du bassin de vie de Cherbourg-en-Cotentin. Dans l'Orne, le taux de fécondité est dans la moyenne ou élevé dans la plupart des bassins de vie, mais faible dans celui d'Alençon (1,81), le plus important par sa population.

Des maternités de plus en plus tardives

Le recul de l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) s'explique notamment par des maternités de plus en plus tardives, en particulier la première. Entre 1999 et 2022, l'âge moyen à la maternité est ainsi passé de 29 ans à 30 ans et demi en Normandie. Or, au-delà de 30 ans, la fertilité des femmes décroît. Pour la première maternité, l'âge moyen a évolué de 27 ans et demi en 1999 à 29 ans en 2022. Le niveau de l'indicateur conjoncturel de fécondité peut ainsi être affecté par ce recul de l'âge à la maternité, en particulier pour le premier enfant. L'allongement de la durée des études et des mises en couple plus tardives peuvent, en partie, expliquer ce phénomène. En Normandie, les femmes restent en moyenne plus jeunes au moment de la première maternité (30 ans et demi) qu'au niveau national (31 ans et demi). Cela peut

► 4. Indice moyen de fécondité dans les bassins de vie normands



s'expliquer en partie par la durée des études, souvent plus courtes dans la région.

De moins en moins de familles nombreuses

Avec le recul de l'âge moyen de maternité, et particulièrement de primo-maternité, les possibilités d'avoir un nombre d'enfants élevé au cours de la vie se réduisent. D'autres facteurs, sociaux ou économiques, s'ajoutent et peuvent expliquer que le poids des familles nombreuses (trois enfants ou plus) a diminué. La part de ces familles dépassait

► Définitions

Le seuil de remplacement des générations correspond au nombre moyen d'enfants par femme nécessaire pour que chaque génération en engendre une suivante de même effectif. Il est fixé à 2,05 enfants par femme, parce que pour 105 garçons il naît 100 filles.

Le **taux de fécondité** à un âge donné (ou pour une tranche d'âge) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge.

L'**indicateur conjoncturel de fécondité**, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Un **indice moyen de fécondité** a été élaboré dans le cadre de cette étude afin d'estimer le niveau de fécondité à l'échelle des bassins de vie. Cet indice se rapproche de l'indice conjoncturel de fécondité qui n'est pas disponible à ce niveau géographique. Il est calculé en rapportant les naissances à un âge donné au cours d'un cycle de recensement (ici 2018-2022 pour le recensement 2020) à la population féminine du même âge pour ce recensement.

La **grille communale de densité** permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. Elle permet ainsi de distinguer sept types de communes :

- les communes densément peuplées ;

À sein des communes de densité intermédiaire :

- les « centres urbains intermédiaires » ;
- les « ceintures urbaines » ;
- les « petites villes ».

Les communes densément peuplées et les communes de densité intermédiaire constituent l'espace urbain et sont appelées « communes urbaines ». À sein des communes rurales, la grille distingue :

- les « bourgs ruraux » ;
- le « rural à habitat dispersé » ;
- le « rural à habitat très dispersé ».

Le **bassin de vie** constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

12 % en 1999 et n'est plus que de 9 % en 2021 en Normandie. Au cours de cette période, le nombre de familles nombreuses s'est plus fortement réduit en Normandie que dans l'ensemble de la France (-27 % contre -19 %). Cette baisse est deux fois plus modérée dans l'Eure (-14 %) qu'au niveau régional. Dans les autres départements normands,

elle dépasse les 23 % et atteint même 36 % dans la Manche. ●

Diane Delver-Custos, Bruno Mura, Victor Vignolles (Insee)



Retrouvez les données associées à cette publication sur insee.fr

► Encadré – Depuis 2010, une forte progression des places d'accueil pour jeunes enfants dans les établissements agrés

Les mesures de politique familiale et de soutien à la natalité prennent, notamment, la forme de prestations financières ou de réductions fiscales. La portée de leur éventuel caractère incitatif à la natalité s'est réduite au cours de ces 25 dernières années, avec la mise sous conditions de ressources des allocations familiales en 1998, puis, à compter de 2015, leur modulation selon les revenus du foyer. Parallèlement, les avantages fiscaux liés à la présence d'enfants au foyer ont été réduits. D'autres mesures permettant de mieux concilier des objectifs de carrière et de famille, comme l'allongement du congé parental, ont été mises en place. Une autre mesure consiste en un meilleur accès, en termes de places et de coûts, à des services de garde ; les frais de garde étant moins élevés en établissement agréé qu'àuprès d'une assistante maternelle.

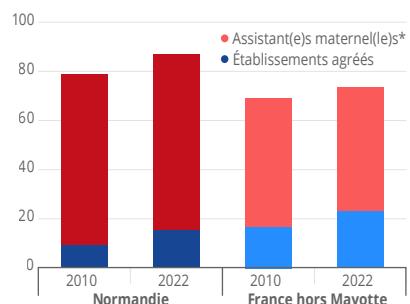
En un peu plus de dix ans, de 2010 à 2022, l'offre d'accueil collectif en établissements s'est fortement développée, en Normandie comme au niveau national. Le nombre de places est ainsi passé de 11 250 à près de 15 150 dans la région, soit une augmentation de 35 % (+23 % au niveau France entière hors Mayotte). Sur la même période, le nombre d'agrément d'assistantes maternelles s'est réduit de 31 % (-27 % au niveau national) tandis que le nombre moyen d'enfants autorisés par agrément a légèrement augmenté. Même si toutes les assistantes maternelles n'exercent pas, ou n'utilisent pas toutes au maximum leur capacité d'accueil, le nombre potentiel de places offertes par les assistantes maternelles aurait baissé d'environ 17 % en Normandie (-16 % au niveau national). Ainsi, l'offre globale d'accueil (places en établissements et auprès d'assistantes maternelles) diminue légèrement entre 2010 et 2022 (-11 %).

Avec le recul des naissances, le nombre de places offertes pour 100 jeunes enfants de moins de 3 ans a toutefois progressé en Normandie et est passé de 79 en 2010 à 87 en 2022 (de 69 à 73 au niveau national).

Le nombre de places d'accueil collectif en établissements a augmenté de plus de 30 % entre 2010 et 2022 dans tous les départements normands (+33 % en Seine-Maritime, +37 % dans le Calvados, +41 % dans l'Eure et la Manche), hormis dans l'Orne (+18 %). Dans le même temps, le nombre d'agrément d'assistantes maternelles a baissé d'environ 30 % dans tous les départements (de -28 % dans la Manche à -35 % dans l'Orne). Ainsi, rapporté au nombre d'enfants de moins de 3 ans, les capacités d'accueil ont augmenté dans tous les départements.

En dehors de la politique familiale, de nombreux autres facteurs, dont l'impact est plus difficilement mesurable, peuvent alimenter un climat d'incertitude impactant le désir d'enfant et expliquer, en partie, le recul de la fécondité. Ces facteurs peuvent être d'ordre économique (baisse du pouvoir d'achat, accès au logement ou à la propriété plus difficile, etc.), politique (conflits) ou environnemental (changement climatique).

Nombre de places d'accueil en établissements agrés et auprès d'assistantes maternelles pour 100 enfants de moins de 3 ans



* Places estimées pour la Normandie.

Note : Concernant les assistantes maternelles, toutes n'étant pas en activité, il s'agit d'une offre potentielle.

Source : DREES, enquête Aide sociale, volet Protection maternelle et infantile (PMI) ; Insee, Estimations de population.

► Pour en savoir plus

- **Delver-Custos D., Mura B., Vignolles V.**, « Parentalité en Normandie : la présence d'enfants impacte presque exclusivement l'activité des mères », Insee Analyses Normandie n° 132, novembre 2024.
- **Alleaume F., Diop B.**, « La population normande reste stable en 2023 », Insee Analyses Normandie n° 122, avril 2024.
- **Rodrigues A. (Insee), Marchand Y. (Université de Strasbourg)**, « Métiers, diplômes, mariages : les spécificités régionales s'atténuent au détriment de la fécondité », Insee Analyses Pays de la Loire, n° 124, mars 2024.
- **Reynaud D.**, « Les femmes les plus modestes et les plus aisées ont le plus d'enfants », Insee Première n° 1826, novembre 2020.
- **Daguet F.**, « La fécondité après 40 ans ne cesse d'augmenter depuis 1980 », Insee Première n° 1885, janvier 2022.

